

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXV<sup>e</sup> ANNEE. - N° 98

VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2006

## BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

### SOMMAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2006

	Pages
VILLE DE PARIS	
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 1/2006-064 réglementant, à titre provisoire, le stationnement et la circulation publique dans deux voies du 9 <sup>e</sup> arrondissement de Paris (Arrêté du 5 décembre 2006).....	2994
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 2/2006-141 réglementant, à titre provisoire, le stationnement gênant la circulation publique dans les rues Dareau et du Saint-Gothard, à Paris 14 <sup>e</sup> (Arrêté du 11 décembre 2006).....	2995
<b>Arrêté</b> de péril relatif à la concession perpétuelle n° 24 PP 1895, accordée dans le Cimetière Parisien de Bagneux (Arrêté du 5 décembre 2006).....	2995
<b>Arrêté</b> de péril relatif à la concession perpétuelle n° 55 PP 1896, accordée dans le Cimetière Parisien de Bagneux (Arrêté du 5 décembre 2006).....	2995
<b>Arrêté</b> de péril relatif à la concession conditionnelle complétée n° 84 CC 1908, accordée dans le Cimetière Parisien de Bagneux (Arrêté du 5 décembre 2006).....	2996
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Maintien en fonctions d'un administrateur de la Ville de Paris.....	2996
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Mise en disponibilité d'un administrateur de la Ville de Paris.....	2996
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Désignation de deux chefs de bureau.....	2996
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité électrotechnicien ouvert à partir du 16 octobre 2006 pour 6 postes.....	2997
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité électrotechnicien ouvert à partir du 16 octobre 2006 pour 6 postes.....	2997
DEPARTEMENT DE PARIS	
<b>Modification</b> de l'acte constitutif d'une sous-régie de recettes dans chacun des centres de santé autres que celui de l'Épée de Bois, à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (Arrêté du 14 novembre 2006) ..	2997
<b>Fixation</b> du tarif journalier 2006 applicable au service « Métabole » situé 24, rue Léon Frot, à Paris 11 <sup>e</sup> (Arrêté du 5 décembre 2006).....	2997
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Résultat de l'examen professionnel pour l'accès au corps des secrétaires administratifs spécialité insertion du Département de Paris ouvert à partir du 7 novembre 2006.....	2998
<b>D.A.S.E.S.</b> — Liste principale établie par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours sur titres ouvert le 27 septembre 2006 pour le recrutement de puéricultrices (F/H) dans les établissements départementaux.....	2998
<b>D.A.S.E.S.</b> — Liste complémentaire établie par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours sur titres ouvert le 27 septembre 2006 pour le recrutement de puéricultrices (F/H) dans les établissements départementaux.....	2998
<b>D.A.S.E.S.</b> — Liste principale établie par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours sur titres ouvert le 27 septembre 2006 pour le recrutement d'aides-soignants à qualification d'auxiliaire de puériculture (F/H) dans les établissements départementaux.....	2998
ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS	
<b>Liste</b> par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours externe sur titres de blanchisseur ouvrier d'Etat ouvert à compter du 6 novembre 2006.....	2999
<b>Liste</b> complémentaire établie à l'issue du concours externe sur titres de blanchisseurs ouvrier d'Etat ouvert à compter du 6 novembre 2006.....	2999
<b>Liste</b> par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours interne sur titres de blanchisseurs ouvrier d'Etat ouvert à compter du 6 novembre 2006.....	2999
PREFECTURE DE POLICE	
<b>Arrêté n° 2006-21348</b> portant création d'une aire piétonne dans la zone des Halles, à Paris 1 <sup>er</sup> (Arrêté du 7 décembre 2006).....	2999
<b>Liste</b> par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de la Préfecture de Police du mardi 7 novembre 2006.....	3000

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS  
ORGANISMES DIVERS

- Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Arrêté n° 2006-3333 bis fixant la composition du jury des concours interne et externe sur épreuves pour le recrutement de secrétaires médicaux et sociaux (Arrêté du 21 novembre 2006)..... 3000
- Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Arrêté n° 2006-3349 bis fixant la composition du jury du concours sur titres pour le recrutement d'infirmiers (Arrêté du 22 novembre 2006)..... 3000
- Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Liste par ordre alphabétique des candidats déclarés admissibles au concours interne sur épreuves de maître ouvrier spécialité maçon ouvert le 31 juillet 2006 ..... 3001
- Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Liste par ordre alphabétique des candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves orales du concours externe de maître-ouvrier maçon ouvert le 31 juillet 2006 ..... 3001
- Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Liste par ordre alphabétique des candidats déclarés admissibles à l'examen professionnel d'ouvrier professionnel spécialité maçon ouvert le 31 juillet 2006..... 3001
- Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Liste par ordre alphabétique des candidats déclarés admissibles à l'examen professionnel d'ouvrier professionnel spécialité cuisine ouvert le 1<sup>er</sup> août 2006 ..... 3001
- Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Liste par ordre alphabétique des candidats déclarés admissibles au concours interne de conseiller socio-éducatif ouvert le 8 août 2006 ..... 3002
- Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Liste par ordre alphabétique des candidats déclarés admissibles à l'examen professionnel de secrétaire administratif spécialité insertion ouvert le 7 août 2006 ..... 3002
- Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours sur titres d'aide-soignant ouvert le 4 août 2006. 3002
- Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Liste par ordre alphabétique des candidats déclarés admis à l'issue des épreuves orales du concours sur titres de cadre de santé ouvert le 8 août 2006 ..... 3002

COMMUNICATIONS DIVERSES

- Direction de l'Urbanisme.** — Avis aux constructeurs relatif au respect du délai d'instruction des déclarations de travaux..... 3003
- Urbanisme.** — Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 27 novembre et le 3 décembre 2006 ..... 3003
- Urbanisme.** — Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 27 novembre et le 3 décembre 2006 .. 3004
- Urbanisme.** — Registre des déclarations de travaux déposées entre le 27 novembre et le 3 décembre 2006 ..... 3005
- Urbanisme.** — Liste des permis de construire délivrés entre le 27 novembre et le 3 décembre 2006 ..... 3007
- Urbanisme.** — Liste des permis de démolir délivrés entre le 27 novembre et le 3 décembre 2006 ..... 3009
- Urbanisme.** — Liste des permis de construire ayant fait l'objet d'un certificat de conformité entre le 27 novembre et le 3 décembre 2006..... 3010

POSTES A POURVOIR

- Direction Générale de l'Information et de la Communication.** — Avis de vacance de trois postes d'agent de catégorie A (F/H) ..... 3010

**Direction des Ressources Humaines.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H)..... 3011

**Direction des Affaires Scolaires.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 3011

**Direction du Logement et de l'Habitat.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H) ..... 3012

**Maison des métaux.** — Avis de vacance d'un poste d'agent chargé des fonctions budgétaires et comptables (F/H) ..... 3012

VILLE DE PARIS

**Voirie et Déplacements.** — Arrêté n° STV 1/2006-064 réglementant, à titre provisoire, le stationnement et la circulation publique dans deux voies du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant, que d'importants travaux de voirie doivent être entrepris rue Sainte-Cécile, à Paris 9<sup>e</sup>, et qu'il est nécessaire de prendre des mesures propres à assurer la sécurité des usagers de la voie publique en réglementant, à titre provisoire, le stationnement et la circulation dans certaines sections de voies du 9<sup>e</sup> arrondissement pendant la durée des travaux qui s'échelonnent jusqu'au 30 mars 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, pendant la durée des travaux, dans les voies suivantes du 9<sup>e</sup> arrondissement :

— Sainte-Cécile (rue) : côtés pair et impair dans sa partie comprise entre la rue du Faubourg Poissonnière et la rue du Conservatoire ;

— Conservatoire (rue) : côté pair au droit du n° 4.

Art. 2. — La portion de la rue Sainte-Cécile comprise entre la rue du Faubourg Poissonnière et la rue du Conservatoire, sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale pendant la durée des travaux.

Art. 3. — L'accès des véhicules de secours restera assuré.

Art. 4. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables jusqu'au 30 mars 2007 inclus.

Art. 6. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de

la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 décembre 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,  
Chef de la 1<sup>re</sup> Section Territoriale de Voirie*

Bénédicte PERENNES

**Voie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2006-141 réglementant, à titre provisoire, le stationnement gênant la circulation publique dans les rues Dareau et du Saint-Gothard, à Paris 14<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de renforcement des culées et des fondations du pont R.E.R. de la ligne B, rue Dareau, à Paris 14<sup>e</sup> arrondissement, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, le stationnement gênant la circulation publique dans cette voie ainsi que dans la rue du Saint-Gothard ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 18 décembre 2006 au 16 février 2007 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans les voies suivantes de Paris 14<sup>e</sup> arrondissement, du 18 décembre 2006 au 16 février 2007 inclus :

— Dareau (rue), côté impair, du n° 43 à la rue du Saint-Gothard (neutralisation de 7 places de stationnement) ;

— Saint-Gothard (rue du), côté impair, du n° 1 au n° 9 (neutralisation de 7 places de stationnement).

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 11 décembre 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,  
Chef de la 2<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

**Arrêté de péril relatif à la concession perpétuelle n° 24 PP 1895, accordée dans le Cimetière Parisien de Bagneux.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2213-24, L. 2223-17, L. 2223-18, R. 2223-12 et R. 2223-13 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitat, articles L. 511-1 au L. 511-4 ;

Vu l'arrêté municipal en date du 1<sup>er</sup> juin 2005 portant règlement général des cimetières de la Ville de Paris, et notamment les dispositions des articles 46 et 58 ;

Vu le titre de concession accordant le 9 mai 1895 à M. FILLON Louis, Joseph, une concession perpétuelle, numéro 24, au Cimetière Parisien de Bagneux ;

Vu le procès-verbal dressé le 6 novembre 2006, constatant l'état de péril du monument et du danger qu'il présente pour le public ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date du 25 mars 2001 donnant délégation à M. le Maire de Paris pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Vu l'arrêté en date du 10 février 2006 portant délégation de la signature du Maire de Paris à la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Considérant que la mise en demeure, adressée le 7 novembre 2006, est restée sans effet et qu'il y a lieu de prendre toutes mesures nécessaires afin de maintenir la sécurité du public et la propreté des divisions ;

Arrête :

Article premier. — Le monument érigé sur la concession perpétuelle, numéro 24, accordée le 9 mai 1895 au Cimetière Parisien de Bagneux à M. FILLON Louis Joseph, est déclaré en état de péril.

Art. 2. — La démolition de ladite concession sera entreprise sans délai aux frais avancés par la Ville de Paris.

Les matériaux et objets provenant de cette sépulture seront déposés dans un lieu désigné par le Conservateur du Cimetière Parisien de Bagneux.

Art. 3. — Le Conservateur du Cimetière Parisien de Bagneux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 décembre 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Administrateur,  
Chef du Service des Cimetières*

Pascal-Hervé DANIEL

**Arrêté de péril relatif à la concession perpétuelle n° 55 PP 1896, accordée dans le Cimetière Parisien de Bagneux.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2213-24, L. 2223-17, L. 2223-18, R. 2223-12 et R. 2223-13 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitat, articles L. 511-1 au L. 511-4 ;

Vu l'arrêté municipal en date du 1<sup>er</sup> juin 2005 portant règlement général des cimetières de la Ville de Paris, et notamment les dispositions des articles 46 et 58 ;

Vu le titre de concession, accordant le 19 juillet 1896 à Mlle WILLEMANN Marie, Constance, Joséphine, une concession perpétuelle, numéro 55, au Cimetière Parisien de Bagneux ;

Vu le procès-verbal dressé le 2 novembre 2006 constatant l'état de péril du monument et du danger qu'il présente pour le public ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date du 25 mars 2001 donnant délégation à M. le Maire de Paris pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Vu l'arrêté en date du 10 février 2006, portant délégation de la signature du Maire de Paris à la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Considérant que la mise en demeure, adressée le 6 novembre 2006, est restée sans effet et qu'il y a lieu de prendre toutes mesures nécessaires afin de maintenir la sécurité du public et la propreté des divisions ;

Arrête :

Article premier. — Le monument érigé sur la concession perpétuelle, numéro 55, accordée le 19 juillet 1896 au Cimetière Parisien de Bagneux à Mlle WILLEMANN Marie, Constance, Joséphine, est déclaré en état de péril.

Art. 2. — La démolition de ladite concession sera entreprise sans délai aux frais avancés par la Ville de Paris.

Les matériaux et objets provenant de cette sépulture seront déposés dans un lieu désigné par le Conservateur du Cimetière Parisien de Bagneux.

Art. 3. — Le Conservateur du Cimetière Parisien de Bagneux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 décembre 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Administrateur,*  
*Chef du Service des Cimetières*  
  
Pascal-Hervé DANIEL

#### **Arrêté de péril relatif à la concession conditionnelle complétée n° 84 CC 1908, accordée dans le Cimetière Parisien de Bagneux.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2213-24, L. 2223-17, L. 2223-18, R. 2223-12 et R. 2223-13 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitat, articles L. 511-1 au L. 511-4 ;

Vu l'arrêté municipal en date du 1<sup>er</sup> juin 2005 portant règlement général des cimetières de la Ville de Paris, et notamment les dispositions des articles 46 et 58 ;

Vu le titre de concession accordant le 2 juin 1908 à M. RECURD Emile, une concession conditionnelle complétée, numéro 84, au Cimetière Parisien de Bagneux ;

Vu le procès-verbal dressé le 5 novembre 2006 constatant l'état de péril de la chapelle et du danger qu'elle présente pour le public ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date du 25 mars 2001 donnant délégation à M. le Maire de Paris pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Vu l'arrêté en date du 10 février 2006 portant délégation de la signature du Maire de Paris à la Directrice des Parcs, Jardins et Espaces Verts ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Considérant que la mise en demeure, adressée le 7 novembre 2006, est restée sans effet et qu'il y a lieu de prendre toutes mesures nécessaires afin de maintenir la sécurité du public et la propreté des divisions ;

Arrête :

Article premier. — La chapelle érigée sur la concession conditionnelle complétée, numéro 84, accordée le 2 juin 1908 au Cimetière Parisien de Bagneux à M. RECURD Emile, est déclarée en état de péril.

Art. 2. — La démolition de ladite concession sera entreprise sans délai aux frais avancés par la Ville de Paris.

Les matériaux et objets provenant de cette sépulture seront déposés dans un lieu désigné par le Conservateur du Cimetière Parisien de Bagneux.

Art. 3. — Le Conservateur du Cimetière Parisien de Bagneux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 décembre 2006

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Administrateur,*  
*Chef du Service des Cimetières*  
  
Pascal-Hervé DANIEL

#### **Direction des Ressources Humaines. — Maintien en fonctions d'un administrateur de la Ville de Paris.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 30 novembre 2006,

— M. Mostéfa MESSAOUDI, administrateur civil du Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement et du Ministère de la Santé et des Solidarités, détaché sur un emploi d'administrateur de la Ville de Paris, au titre de la mobilité, est maintenu en fonctions auprès de la Ville de Paris, par voie de détachement, sur ce même emploi, pour une période de deux ans et sept mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2006, en qualité de conseiller auprès du Secrétaire Général de la Ville de Paris.

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2006, M. Mostéfa MESSAOUDI demeure, en tant que de besoin, à la disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

#### **Direction des Ressources Humaines. — Mise en disponibilité d'un administrateur de la Ville de Paris.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 décembre 2006,

— M. Jean-François VILOTTE, administrateur hors classe de la Ville de Paris, est placé en disponibilité pour convenances personnelles, pour une durée de trois ans, à compter du 2 janvier 2007.

#### **Direction des Ressources Humaines. — Désignation de deux chefs de bureau.**

Par arrêtés du 7 décembre 2006 :

— A compter du 10 novembre 2006, M. Julien HEGLY-DELFOUR, chargé de mission cadre supérieur à la Direction de la Prévention et de la Protection, est désigné en qualité de Chef du Bureau des Correspondants de nuit au sein du Service de la médiation de proximité.

— A compter du 10 novembre 2006, Mme Myriane LUCETTE, attachée des services de la Commune de Paris à la Direction de la Prévention et de la Protection, est désignée en qualité de Chef du Bureau des actions associatives au sein de la Sous-Direction des actions préventives.



**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité électrotechnicien ouvert à partir du 16 octobre 2006 pour 6 postes.**

1 — M. TRINH VAN Jean Louis

2 — M. ASDRUBAL Darius

3 — M. MARAIS Pascal.

Arrête la présente liste à trois (3) noms.

Fait à Paris, le 7 décembre 2006

*Le Président du Jury*

Michel LEFEVRE

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité électrotechnicien ouvert à partir du 16 octobre 2006 pour 6 postes.**

1 — M. AIT CHADI Zahir

2 — M. WENGER Xavier

3 — Mme GARNIER Isabelle

4 — M. BOUTAYBI Mustapha.

Arrête la présente liste à quatre (4) noms.

Fait à Paris, le 7 décembre 2006

*Le Président du jury*

Michel LEFEVRE

**DEPARTEMENT DE PARIS**

**Modification de l'acte constitutif d'une sous-régie de recettes dans chacun des centres de santé autres que celui de l'Épée de Bois, à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment le livre IV de sa troisième partie relative au département (partie législative), et les articles R. 1617-1 et suivants (partie réglementaire), modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2005 modifié, instituant à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, Sous-Direction de la Santé, Bureau des études, du contrôle et des

tutelles, Centre de l'Épée de Bois, 3, rue de l'Épée de Bois, à Paris 5<sup>e</sup>, une régie de recettes pour le recouvrement de divers produits ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2005 portant institution d'une sous-régie de recettes dans chacun des centres de santé autres que celui de l'Épée de Bois ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte la nouvelle appellation concernant les sous-régisseurs et à cet effet de modifier l'arrêté municipal susvisé ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 3 octobre 2006 ;

Arrête :

Article premier. — Aux articles 7 et 8 de l'arrêté susvisé du 7 décembre 2005 instituant une sous-régie de recettes dans chacun des centres de santé autres que celui de l'Épée de Bois.

— *remplacer* le mot « sous-régisseur » par les mots « mandataires sous-régisseurs ».

*(Le reste sans changement).*

Art. 2. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du contrôle de légalité (2 ex) ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service poursuites et régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;

— à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Secteur des régies ;

— à la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé — Sous-Direction de la Santé — Bureau des associations et des centres de santé ;

— au régisseur intéressé ;

— au mandataire suppléant intéressé ;

— aux mandataires sous-régisseurs intéressés.

Fait à Paris, le 14 novembre 2006

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

*La Sous-Directrice de la Santé*

Ghislaine GROSSET

**Fixation du tarif journalier 2006 applicable au service « Métabole » situé 24, rue Léon Frot, à Paris 11<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 351-1 et suivants, et R. 314-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le dossier présenté par le service ;

Sur proposition du Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris et de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2006, les dépenses et les recettes prévisionnelles du service Métabole situé au 24, rue Léon Frot, 75011 Paris, sont autorisées comme suit :

*Dépenses :*

— Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante : 454 334 € ;

— Groupe II : charges afférentes au personnel : 1 339 282 € ;

— Groupe III : charges afférentes à la structure : 872 458 €.

*Recettes :*

— Groupe I : produits de la tarification : 2 589 300 € ;

— Groupe II : produits relatifs à l'exploitation : 0 € ;

— Groupe III : produits financiers et non encaissables : 30 000 €.

Le tarif journalier visé à l'article 2, tient compte de la reprise du résultat excédentaire de 2004 d'un montant de 46 775 €.

Art. 2. — A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2006, le tarif journalier applicable à « Métabole » situé au 24, rue Léon Frot, 75011 Paris est fixé à 129,73 €.

Art. 3. — Un recours contre le présent arrêté pourra être porté, devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France, 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois suivant sa notification ou sa publication.

Art. 4. — Le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris et la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 5 décembre 2006

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

Pour la Directrice de l'Action Sociale,  
de l'Enfance et de la Santé

*Le Directeur Adjoint de l'Action Sociale  
de l'Enfance et de la Santé*

Claude BOULLE

**Direction des Ressources Humaines. — Résultat de l'examen professionnel pour l'accès au corps des secrétaires administratifs spécialité insertion du Département de Paris ouvert à partir du 7 novembre 2006.**

Aucun candidat admis.

Fait à Paris, le 4 décembre 2006

*La Présidente du Jury*

Anne Marie IMBERT-TABASTE

**D.A.S.E.S. — Liste principale établie par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours sur titres ouvert le 27 septembre 2006 pour le recrutement de puéricultrices (F/H) dans les établissements départementaux.**

1 — Marie SEREE

2 — Céline GIRAULT.

Arrête la présente liste à 2 (deux) noms.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2006

*Le Chef du Bureau  
des Etablissements Départementaux,  
Président du Jury*

François COURTADE

**D.A.S.E.S. — Liste complémentaire établie par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours sur titres ouvert le 27 septembre 2006 pour le recrutement de puéricultrices (F/H) dans les établissements départementaux.**

1 — Marie-Ange ROLLET.

Arrête la présente liste à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2006

*Le Chef du Bureau  
des Etablissements Départementaux,  
Président du Jury*

François COURTADE

**D.A.S.E.S. — Liste principale établie par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours sur titres ouvert le 27 septembre 2006 pour le recrutement d'aides-soignants à qualification d'auxiliaire de puériculture (F/H) dans les établissements départementaux.**

1 — Aude PUYENCHET

2 — Patricia PY

3 — Julie REBIERE

4 — Lailani FOUAD

5 — Viviane BOUFFANDEAU-JOLY

6 — Betty AGESILAS

7 — Cécile KMITA

8 — Sarah MADANI

9 — Stéphanie GOUJON

10 — Sandy BELHADJ YOUSFI

11 — Johanne PERRON

12 — Natacha KREMIN

13 — Laetitia BUISSON

14 — Katy REVEL

15 — Nicole BLAY-SAÏD

16 — Eléonore RICHARD

17 — Sophie PITOISET

18 — Isabelle GOMES MARTINS

19 — Jessica SERRA BEL  
 20 — Oy Sienna CHU YEW YEE.  
 Arrête la présente liste à 20 (vingt) noms.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2006

*Le Chef du Bureau  
 des Etablissements Départementaux,  
 Président du Jury*

François COURTADE

## ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

### Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours externe sur titres de blanchisseur ouvrier d'Etat ouvert à compter du 6 novembre 2006.

- 1 — Mlle THOMAS Maryline, S.C.B.
- 2 — Mlle COUCHY Angela, S.C.B.
- 3 — Mlle COSSON Emilie Cécilie, S.C.B.

Fait à Paris, le 6 décembre 2006

*Le Chef du Département  
 du Statut et de la Réglementation*

Cécile BALANDIER

### Liste complémentaire établie à l'issue du concours externe sur titres de blanchisseurs ouvrier d'Etat ouvert à compter du 6 novembre 2006.

6 candidats sont portés par ordre de mérite sur une liste complémentaire.

- 1 — Mlle HIDIC Anela, S.C.B.
- 2 — Mlle ABDELLATIF Marwa, S.C.B.
- 3 — Mlle MARTINEL Marie Line, S.C.B.
- 4 — Mlle DIANKA Assa, Extérieur
- 5 — Mme MOREAU Yacine, S.C.B.
- 6 — Mlle LAKRI Jamila, S.C.B.

Fait à Paris, le 6 décembre 2006

*Le Chef du Département  
 du Statut et de la Réglementation*

Cécile BALANDIER

### Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours interne sur titres de blanchisseurs ouvrier d'Etat ouvert à compter du 6 novembre 2006.

- 1 — Mme AGCHAR Fatiha, S.C.B.
- 2 — Mlle CERSON Louisa, S.C.B.
- 3 — Mme GUILBOT Francine, S.C.B.
- 4 — M. BLAMEBLE Romeo, S.C.B.
- 5 — Mme HAFFREINGUE Nathalie, S.C.B.

Fait à Paris, le 6 décembre 2006

*Le Chef du Département  
 du Statut et de la Réglementation*

Cécile BALANDIER

## PREFECTURE DE POLICE

### Arrêté n° 2006-21348 portant création d'une aire piétonne dans la zone des Halles, à Paris 1<sup>er</sup>.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 110-1, R. 110-2, R. 411-25, R. 417-10 et R. 431-9 ;

Vu l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 81-10421 du 27 mai 1981, n° 83-10644 du 16 août 1983, n° 94-111 699 du 20 décembre 1994, n° 00-100 037 du 10 janvier 2000 et n° 01-15010 du 4 janvier 2001, réglementant la circulation et le stationnement dans le secteur des Halles, à Paris 1<sup>er</sup> ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 modifié en date du 6 mai 2002, relatif aux sites énoncés au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal n° 2006-160 du 9 octobre 2006 portant création d'une aire piétonne dans la zone des Halles, à Paris 1<sup>er</sup> ;

Considérant qu'il est d'intérêt public que les mesures de circulation soient les mêmes dans l'ensemble des rues de la zone considérée ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — La circulation de tout véhicule est interdite, en permanence, dans la voie suivante du 1<sup>er</sup> arrondissement :

— Pierre Lescot (rue), pour sa section comprise entre la rue de la Cossonnerie et la rue des Prêcheurs.

Art. 2. — Le stationnement des véhicules est interdit et considéré comme gênant la circulation publique, au titre de l'article R. 417-10 du Code de la route, dans la voie visée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

Art. 3. — L'accès à la voie visée à l'article 1<sup>er</sup> reste autorisé pour les véhicules de secours et d'intervention urgente, pour les véhicules des services municipaux, pour les véhicules des transports de fonds, pour les véhicules de livraison, pour les taxis et pour les véhicules des riverains.

Art. 4. — La vitesse des véhicules autorisés à utiliser la voie désignée à l'article 1<sup>er</sup> y est limitée à 15 km/h.

Art. 5. — L'arrêté préfectoral n° 81-10421 du 27 mai 1981 est abrogé.

Art. 6. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». » Ces mesures prendront effet après leur publication et dès la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

Fait à Paris, le 7 décembre 2006

Pour le Préfet de Police  
 et par délégation,  
*Le Préfet, Directeur du Cabinet*  
 Paul-Henri TROLLÉ

**Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de la Préfecture de Police du mardi 7 novembre 2006.**

JOURDAN Jacqueline Henriette

FONTAINE Philippe Jean Pierre

BOUAZZA Myriam Maria

DERST, épouse DERST MARCHIVE Isabelle

PARADELLE Sophie

ALEXANDRE, épouse BOUTY Véronique Andrée Rosa

HUILLERY Lydie Christine

FEREY Danielle.

Fait à Paris, le 7 décembre 2006

*Le Président du Jury*

Denis ROBIN

**AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS  
ORGANISMES DIVERS**

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2006-3333 bis fixant la composition du jury des concours interne et externe sur épreuves pour le recrutement de secrétaires médicaux et sociaux.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
du Centre d'Action Sociale  
de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles R. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté en date du 25 février 2005 modifié, portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Bernadette COULON-KIANG, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération du Conseil Administration n° E. 4-1 en date du 16 octobre 1995 modifiée, fixant le statut particulier applicable au corps des secrétaires médicaux et sociaux du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 14-4 en date du 30 mars 2004 fixant le programme, la nature des épreuves et les modalités d'organisation des concours sur épreuves interne et externe pour l'admission à l'emploi de secrétaire médical et social du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté n° 2006-2818 bis du 9 octobre 2006 modifié, fixant l'ouverture de concours interne et externe pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris de 30 secrétaires médicaux et sociaux (15 en interne et 15 en externe) ;

Arrête :

Article premier. — Le jury des concours interne et externe sur épreuves pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris de 30 secrétaires médicaux et sociaux est fixé comme suit :

Présidente : Marie-Louise DUSSAUCY, fonctionnaire retraitée du Ministère de l'Intérieur.

Membres :

— Mme Odile BINAUX, maire adjointe de la Commune de Fresnes (Val de Marne) ;

— Mme Nagia EL MEHDAOUI, conseillère municipale à la Mairie de Pavillons Sous Bois (Seine-Saint-Denis) ;

— Mme Jacqueline GALLON BILON, cadre pédagogique au C.N.F.P.T. de la 1<sup>re</sup> couronne (Pantin) ;

— Mme Catherine DESCABILLOU, conseillère socio-éducative à la 16<sup>e</sup> Section du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

— Mme Laurence BODEAU, directrice de la 13<sup>e</sup> Section du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Art. 2. — Est désigné en tant que Président suppléant :

— Mme Odile BINAUX, maire adjointe de la Commune de Fresnes (Val de Marne).

Art. 3. — Seront désignés par un arrêté ultérieur les examinateurs spécialisés, chargés de la correction des copies des différentes épreuves écrites.

Art. 4. — Un agent de la Section des Concours au Service de Ressources Humaines sera chargé du secrétariat de ce concours.

Art. 5. — La Chef du Service des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 novembre 2006

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
et par délégation,

*La Directrice Générale*

Bernadette COULON-KIANG

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2006-3349 bis fixant la composition du jury du concours sur titres pour le recrutement d'infirmiers.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
du Centre d'Action Sociale  
de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles L. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté en date du 19 octobre 2005 modifié, portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme COULON-KIANG, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;



Vu la délibération n° E-5 du 29 octobre 1996 modifiée, fixant la liste des corps du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris dont l'accès est ouvert aux ressortissants de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;

Vu la délibération 22-1 du 29 mars 2002 fixant les dispositions statutaires applicables au corps des infirmiers du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° 165-8 du 18 décembre 2003 fixant les modalités d'organisation, de la nature et du programme des épreuves du concours sur titres d'infirmier ;

Vu l'arrêté n° 2006-2390 bis du 31 août 2006 portant ouverture au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris d'un concours sur titres pour le recrutement de 40 infirmiers dont 4 au titre des emplois réservés ;

Arrête :

Article premier. — Le jury du concours sur titres pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris de 40 infirmiers est fixé comme suit :

Présidente : M. Dominique AUBRY, directeur général adjoint des Services, chargé de la Solidarité et de la Santé à la Mairie de Fresnes (94).

Membres :

— Mme Laurie DODIN, maire adjointe chargée du personnel à la Mairie de Franconville (95) ;

— Mme Marie CHAVANON, maire adjointe chargée des affaires sociales à la Mairie de Fresnes ;

— Mme Françoise BOURNAZEL, directrice de la Résidence Santé « Belleville », à Paris 20<sup>e</sup> arrondissement ;

— Mme Louisa OULDDRISS, directrice de la Résidence Santé « l'Oasis » ;

— M. Alain BEAUVOIS, formateur à l'IFSI « Virginie Olivier », à Paris 14<sup>e</sup> arrondissement.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement du Président du jury, M. Alain BEAUVOIS le remplacera.

Art. 3. — Un agent de la Section des Concours du Service des Ressources Humaines sera chargé du secrétariat de ce concours.

Art. 4. — La Chef du Service des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 novembre 2006

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil d'Administration  
et par délégation,

*La Directrice Générale*

Bernadette COULON-KIANG

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Liste par ordre alphabétique des candidats déclarés admissibles au concours interne sur épreuves de maître ouvrier spécialité maçon ouvert le 31 juillet 2006.**

1 — M. Boby HERVE

2 — M. Quentin DOMINIQUE.

Liste arrêtée à 2 candidats.

Fait à Paris, le 5 décembre 2006

*La Présidente du Jury*

Mme Nathalie DUHAMEL

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Liste par ordre alphabétique des candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves orales du concours externe de maître-ouvrier maçon ouvert le 31 juillet 2006.**

Aucun candidat n'est admissible.

Fait à Paris, le 5 décembre 2006

*La Présidente du Jury*

Nathalie DUHAMEL

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Liste par ordre alphabétique des candidats déclarés admissibles à l'examen professionnel d'ouvrier professionnel spécialité maçon ouvert le 31 juillet 2006.**

1 — M. HOUNCHOU Mohssin

2 — M. KOTIAN Thomas

3 — M. VYGADOULA Jérôme.

Liste arrêtée à 3 candidats.

Fait à Paris, le 5 décembre 2006

*La Présidente du Jury*

Nathalie DUHAMEL

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Liste par ordre alphabétique des candidats déclarés pré-admissibles à l'examen professionnel d'ouvrier professionnel spécialité cuisine ouvert le 1<sup>er</sup> août 2006.**

1 — M. ABDERRAZAK Mohamed

2 — M. ANDRIVALOHERINAINA Harintsoandrainy

3 — M. ANFROY Eloi

4 — M. AROD Jean-Marie

5 — M. DEBERDT Stéphane

6 — M. DIAWARA Fode

7 — M. DUFRENE Eric

8 — Mlle DUVAL Amandine

9 — M. ELARD Christophe

10 — M. GELYS Hervé

11 — M. GONCALVES Antonio

12 — M. KEBBOUCHE Stéphane

13 — Mlle KEITA Céline

14 — Mme LABRANA Jeannine, née CATALAN

15 — Mlle LADEON Valérie

16 — M. LANGLOIS Nicolas

17 — M. LE CORRE William

18 — M. LOLLIA Tony

19 — Mlle MATAR Marie Rolande

20 — M. MAZZOLENI Didier

21 — M. MEBARKI Medhi

22 — Mme MIGADEL Renelle, née FLEURIMOND

23 — M. MOREAU Sébastien

24 — M. NERON Franck

25 — M. NOURRY Jean Pierre

- 26 — M. RAPSODE Josué  
 27 — M. RENARD Patrick  
 28 — M. RICHARDSON Kévin  
 29 — M. RICHEUX Franck  
 30 — M. RUSCADE Florentin  
 31 — Mlle SENGA Bantsimba Hervee  
 32 — M. TALVIN Cuffy Lubert.

Liste arrêtée à 32 candidats.

Fait à Paris, le 27 novembre 2006

*La Présidente du Jury*

Odile BINAUX

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Liste par ordre alphabétique des candidats déclarés admissibles au concours interne de conseiller socio-éducatif ouvert le 8 août 2006.**

- 1 — Mlle BILA Véronique  
 2 — Mme BLANCHARD Isabelle, née BARBIER  
 3 — M. EVEN Jean-Alain  
 4 — Mme FONTAINE Geneviève, née DESCAMPS  
 5 — Mme GUERREAU Catherine  
 6 — Mme JONARD Véronique, née LAMANT  
 7 — Mme LECHENAULT Déborah, née LEITNER  
 8 — Mme LEMAIRE Geneviève, née FLIPPE  
 9 — Mme MAHAUT Françoise, née FARFARA  
 10 — Mme MALHERBE Catherine, née BOUCHERIE  
 11 — Mlle MONCIERO Françoise  
 12 — Mlle SAUVAGE Julie  
 13 — Mlle THEOPHILE Catherine Christiane  
 14 — Mme VELASCO Sandrine.

Liste arrêtée à 14 candidats.

Fait à Paris, le 5 décembre 2006

*Le Président du Jury*

Alain NARCYZ

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Liste par ordre alphabétique des candidats déclarés admissibles à l'examen professionnel de secrétaire administratif spécialité insertion ouvert le 7 août 2006.**

- 1 — Mme AUGUSTINE Christine, née NORTIA  
 2 — Mme BIRS Danielle, née ZAOU  
 3 — Mme JEAN-BAPTISTE Nadia, née MIRVAL  
 4 — Mme LE TIEC Bahia, née ZOUAGHI.

Liste arrêtée à 4 candidats.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2006

*Le Président du Jury*

Rachid BENFERHAT

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours sur titres d'aide-soignant ouvert le 4 août 2006.**

- 1 — Mlle RAMCHAM Brigitte  
 2 — Mme SAMBA Kappu X

- 3 — Mlle VALLY Paule  
 4 — Mme YEO Maimouna  
 5 — Mme GINOUVIER Monique, née OECHSNER DE CONINCK  
 6 — M. TELUSSON Franck  
 7 — Mme CAMARA Elise, née KAHO  
 8 — Mlle SOGO Zakehi  
 9 — Mme GHARBI Saida, née BEN HASSINE  
 10 — Mme TRAORE Aoua, née CISSE  
 11 — Mlle NGO Hott Amélie  
 12 — Mme MOOH Catherine  
 13 — Mme NGO Honla Jeanette  
 14 — Mme KOFFI Mariame, née DIABY  
 15 — Mlle CELINI Gladys  
 16 — Mme TRAN Thi-Phung, née VU  
 17 — Mme CAMARA Marthe, née IRALOUR  
 18 — Mme FONTAINE Salimata née ABDOU  
 19 — Mme MEDINA Elisabeth, née CABRERA DIAZ  
 20 — Mlle GOMAR Marie  
 21 — Mme SESSOU Akouavi, née EGLO  
 23 — Mlle LOVAL Marie  
 23 — Mme SYLLA Sakimatou  
 24 — Mlle GAPP Déborah  
 25 — Mlle RAYMOND Stéphanie  
 26 — Mlle BEN ABDOU Lisa  
 27 — Mme KASOMBO Makumbundu, née KITUSISA  
 28 — Mlle NZIMBAKAHY-NKOUSSOU Rachel  
 29 — M. SOGNON Djoumou  
 30 — Mlle BONLAIR Roselyne  
 31 — Mme GAYDU Mirette  
 32 — Mlle PONGUI Pélagie  
 33 — Mme SYLVAIN Marie, née EDANHA  
 34 — Mlle FRONTON Brigitte  
 35 — Mme NGANDO-PIO Françoise, née EPOSSI EPOSSI  
 36 — Mlle LEPOITTEVIN LESVALLEES Emmanuelle  
 37 — Mlle NGO NYEBEL Anne  
 38 — Mme MOUKANZA Anne, née VOUMBO  
 39 — Mme MUDIATA Sophie, née LUMANU  
 40 — Mme BAKALA MATETA Kieya, née NLANDU  
 41 — Mlle ALCINDOR Nadia  
 42 — Mme YULADIO-PENBELE Pascaline, née DIFUIDI.

Liste arrêtée à 42 candidats.

Fait à Paris, le 6 décembre 2006

*La Présidente du Jury*

Catherine BRISSET

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Liste par ordre alphabétique des candidats déclarés admis à l'issue des épreuves orales du concours sur titres de cadre de santé ouvert le 8 août 2006.**

Aucun candidat n'est admis.

Fait à Paris, le 6 décembre 2006

*La Présidente du Jury*

Françoise DUPONT

**COMMUNICATIONS DIVERSES**

DIRECTION DE L'URBANISME

**Avis aux constructeurs relatif au respect  
du délai d'instruction des déclarations de travaux**

L'attention des constructeurs est particulièrement appelée sur la nécessité d'attendre l'issue du délai d'instruction de leur déclaration de travaux — 1 mois ou 2 mois selon les cas — avant d'entreprendre lesdits travaux. En effet, même lorsqu'il existe une présomption de conformité du projet aux règles d'urbanisme, il n'est pas possible de préjuger de façon certaine la décision administrative tant que tous les éléments de l'instruction n'ont pas été recueillis et notamment l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales dans les mêmes conditions que celles prévues par la réglementation du permis de construire.

## Lexique

Arrondissement – Références et numéro du dossier – Lieu des travaux – Nom et adresse du pétitionnaire – Nom et adresse de l'architecte – Objet de la pétition.

S.H.O.N. : Surface Hors Œuvre Nette

S.T. : Surface du Terrain

I.S.M.H. : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques

M1 : 1<sup>er</sup> permis modificatif

M2 : 2<sup>e</sup> permis modificatif (etc.)

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*



**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*



**AVIS D'INFORMATION**

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

### AVIS D'INFORMATION

*Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.*

### POSTES A POURVOIR

**Direction Générale de l'Information et de la Communication. — Avis de vacance de trois postes d'agent de catégorie A (F/H).**

1<sup>er</sup> poste : poste numéro : 13536.

Grade : agent de catégorie A (F/H).

#### LOCALISATION

Direction Générale de l'Information et de la Communication — Communication externe — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 4<sup>e</sup> — Accès : Métro Hôtel de Ville/R.E.R. Châtelet les Halles.

#### NATURE DU POSTE

Titre : adjoint(e) du délégué général à la Communication (F/H).

Contexte hiérarchique : directement rattaché(e) au délégué à la communication.

Attributions : l'adjoint(e) participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de la communication et au pilotage des campagnes de communication les plus importantes. Il (elle) prend en charge notamment le suivi des dossiers transversaux qui lui sont attribués par le délégué général, en particulier les opérations du pôle « Déplacements et culture ».

Conditions particulières : forte disponibilité.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : diplôme d'enseig. sup. et/ou Science Po/formation à la communication/anglais.

Qualités requises :

N° 1 : capacité opérationnelle ;

N° 2 : disponibilité ;

N° 3 : qualités relationnelles.

Connaissances particulières : une expérience similaire est nécessaire.

#### CONTACT

Jean-François POYAU — Bureau 201 bis — Délégué à la communication — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 41 50 — Mél : jean-francois.poyau@paris.fr.

2<sup>e</sup> poste : poste numéro : 13659.

Grade : agent de catégorie A (F/H).

#### LOCALISATION

Direction Générale de l'Information et de la Communication — Service de presse — 5, rue de Lobau, 75004 Paris — Arrondt ou département : 4<sup>e</sup> — Accès : métro Hôtel de Ville/R.E.R. Châtelet les Halles.

#### NATURE DU POSTE

Titre : attaché(e) de presse (F/H).

Contexte hiérarchique : sous l'autorité de la Déléguée à l'Information et de son Adjointe.

Attributions : contacts avec les journalistes pour les conférences de presse et les sorties du Maire de Paris ou de ses adjoints.

Conditions particulières : grande disponibilité nécessaire, astreintes les week-ends par roulement.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : diplômes sup. domaine du journalisme et/ou de communication.

Qualités requises :

N° 1 : sens des contacts/apptitude à travailler en équipe ;

N° 2 : bonne organisation ;

N° 3 : aisance rédactionnelle.

Connaissances particulières : connaissance souhaitée du monde de la presse écrite et audiovisuelle.

#### CONTACT

Laurence GAUNE — Bureau 7 — Adjointe à la Déléguée à l'Information — 5, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 49 61 — Mél : laurence.gaune@paris.fr.

3<sup>e</sup> poste : poste numéro : 13661.

Grade : agent de catégorie A (F/H).

#### LOCALISATION

Direction Générale de l'Information et de la Communication — Service de presse — 5, rue de Lobau, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 4<sup>e</sup> — Accès : métro Hôtel de Ville/R.E.R. Châtelet les Halles.

#### NATURE DU POSTE

Titre : attaché(e) de presse (F/H).

Contexte hiérarchique : sous l'autorité de la Déléguée à l'Information et de son Adjointe.

Attributions : contacts avec les journalistes pour les conférences de presse et les sorties du Maire de Paris ou de ses Adjoints.

Conditions particulières : grand disponibilité nécessaire, astreintes les week-ends par roulement.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : diplômes sup. domaine du journalisme et/ou de communication.

Qualités requises :

N° 1 : sens des contacts/apptitude à travailler en équipe ;

N° 2 : bonne organisation ;

N° 3 : aisance rédactionnelle.

Connaissances particulières : connaissance souhaitée du monde de la presse écrite et audiovisuelle.

#### CONTACT

Laurence GAUNE — Bureau 7 — Adjointe à la Déléguée à l'Information — 5, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 49 61 — Mél : laurence.gaune@paris.fr.

#### Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).

Service : Sous-Direction du Développement des Ressources Humaines — Bureau de la formation.

Poste : responsable de la section conseil en politique de formation des directions.

Contact : Mme DUVIGNACQ, chef du bureau par intérim — Téléphone : 01 42 76 74 26.

Référence : B.E.S. 06-G.12.03.

#### Direction des Affaires Scolaires. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 13720.

Grade : agent de catégorie A (F/H).

#### LOCALISATION

Direction des Affaires Scolaires — Sous-Direction des Ecoles — Bureau de la Restauration Scolaire — 3, rue de l' Arsenal, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 4 — Accès : Sully Morland ou Bastille.

#### NATURE DU POSTE

Titre : chargée(e) d'études spécialisé(e) en restauration.

Contexte hiérarchique : sous la responsabilité du chargé de mission.

Attributions : le Bureau de la Restauration Scolaire (B.R.S.) est l'interlocuteur au sein de la Ville de Paris des 20 caisses des écoles, établissements publics autonomes présidés par les Maires d'arrondissement chargés de la Restauration Scolaire. La fabrication et le service des repas sont du ressort des caisses des écoles. La construction, la rénovation des cuisines et des salles à manger des établissements du premier et second degré sont assurées par la Direction des Affaires Scolaires. 110 000 repas sont servis quotidiennement dans le premier degré et 30 000 dans le second degré. Le Bureau de la Restauration Scolaire est notamment chargé d'établir et de mettre en œuvre le schéma directeur de la restauration dans les établissements scolaires de Paris. Par ailleurs, il coordonne les relations avec les caisses des écoles, évalue et répartit l'aide financière allouée à leur politique sociale. Ce bureau est dirigé par un attaché principal et comprend actuellement huit personnes dont un chargé de mission spécialiste en restauration collective. Il bénéficie en outre des conseils d'un vétérinaire.

Description du poste : la personne recrutée aura principalement en charge, sous la responsabilité du chargé de mission, les dossiers concernant les études et la réalisation des outils de restauration. Missions et objectifs : participer à la définition et à l'élaboration des programmes de travaux ; participer à l'étude technique et économique détaillée des projets ; collaborer au suivi et au contrôle des opérations, en phase de conception, de réalisation et de réception ; assurer le suivi administratif des dossiers ; participer aux audits et diagnostics des systèmes de restauration ; participer à l'encadrement et au suivi des missions des caisses des écoles ; participer à l'assistance technique et économique auprès des exploitants ; participer à la veille technologique.

Conditions particulières : expérience professionnelle dans le domaine de la restauration (secteur public ou privé) connaissance de la réglementation technique et sanitaire et des techniques de l'ingénierie.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : niveau Bac + 3 — formation de base en restauration.

Qualités requises :

N° 1 : esprit d'équipe, sens du relationnel ;

N° 2 : dynamisme, esprit d'analyse, sens de l'organisation ;

N° 3 : pratique des outils informatiques, qualités rédactionnelles.

Connaissances particulières : connaissance des équipements de grandes cuisines et de restauration collective.

#### CONTACT

M. Didier DORLEANS, chef de bureau ou M. NINAT, chargé de mission — Bureau de la Restauration Scolaire — Sous-Direction des Ecoles — 3, rue de l'Arsenal, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 29 37 ou 01 42 76 28 05.

### Direction du Logement et de l'Habitat. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 13788.

#### LOCALISATION

Direction du Logement et de l'Habitat — Service du Logement et de son Financement — 17, boulevard Morland, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 4 — Accès : métro Sully-Morland.

#### NATURE DU POSTE

Titre : chargé d'études économiques et financières.

Contexte hiérarchique : sous la responsabilité du Chef du BHP.

Attributions : le Bureau de l'Habitat privé est chargé au sein du Service du Logement et de son Financement de la conception et de la mise en œuvre des politiques en faveur de l'habitat privé et de l'aide à l'accession à la propriété, de l'observation des marchés du logement et de la synthèse budgétaire de la direction.

Le chargé d'études économiques et financières est rattaché directement au chef du bureau.

Ses missions sont les suivantes :

— Suivi du Prêt Paris Logement 0 % qui est une aide à l'accession à la propriété mise en place en 2004 par la Ville de Paris. Elle consiste en un prêt sans intérêt distribué à « guichet ouvert » par les banques, en complément du prêt immobilier principal pour financer l'acquisition du logement. La Ville verse à ces établissements, pour chaque prêt accordé, une subvention équivalente aux intérêts non versés par l'emprunteur.

Le chargé d'étude assure le suivi de la distribution des PPL dans le but, d'une part, d'établir des prévisions budgétaires et, d'autre part, de concourir à l'évaluation du dispositif. Il sera compétent pour le calcul des subventions actuarielles et l'incidence des variations des taux d'intérêt de marché sur le dispositif. Il aura à conduire les études sur ses adaptations éventuelles.

Suivi de l'observatoire du logement géré par l'Atelier Parisien d'Urbanisme (A.P.U.R.) et des études menées dans le cadre de cet observatoire.

— Suivi du dispositif LOCAPARIS, dispositif de cautionnement et de garantie, destiné à faciliter l'accès au logement des agents de la Ville.

— Le chargé d'étude pourra également réaliser des études transversales sur la situation financière des organismes de logement social ou tout autre sujet intéressant la politique du logement.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : connaissances économiques et financières générales ;

N° 2 : connaissance très souhaitée de l'économie du logement ;

N° 3 : pratique du traitement de données chiffrées et de la modélisation.

#### CONTACT

M. DAVENNE, chef de service/Mme NEDELKA-JEANNE, chef de bureau — Service du Logement et de son Financement — Direction du Logement et de l'Habitat — 17, boulevard Morland, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 31 58/01 42 76 20 71.

### Maison des métaux. — Avis de vacance d'un poste d'agent chargé des fonctions budgétaires et comptables (F/H).

#### LOCALISATION

10, rue Nicolas Appert, 75011 Paris — Arrondt ou Département : 75 — Accès métro : Richard Lenoir ou Saint Sébastien Froissard.

#### POSTE

Responsable budgétaire et comptable de la Maison des métaux.

Attributions : chargé(e) des fonctions budgétaires et comptables : préparation du budget primitif et du budget supplémentaire, exécution budgétaire, gestion d'un projet annexe, gestion d'une régie d'avances et de recettes.

Conditions particulières : le poste est à pourvoir immédiatement, le titulaire étant appelé à la préparation de l'ouverture.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : expérience confirmée en matière de comptabilité publique et en matière de gestion des entreprises culturelles.

Qualités requises :

N° 1 : rigueur ;

N° 2 : forte motivation pour participer au développement d'un projet culturel ;

N° 3 : autonomie.

Connaissances particulières : connaissance des marchés publics et de la gestion des ressources humaines (personnel non titulaire, intermittents du spectacle).

#### CONTACT

Mlle Marie-France LUCCHINI, directrice adjointe, Maison des métaux, 10, rue Nicolas Appert, 75011 Paris — Téléphone : 01 47 00 25 20 ou par mél : mfl@maisondesmetaux.org.

*Le Directeur de la Publication :*

Bernard GAUDILLERE